

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2026

Présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, CHINCHILLA Flavie, DUBOTS Christophe, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, SOARES Armindo, THOUÉ Romain

N° 37

**OBJET : Convention de  
reversement SISA  
financement ARS Maison  
de Santé**

Absents excusés :

BOUCHARD Patrick, pouvoir à GAUTHIER Emmanuelle  
ECOCHARD Danielle, pouvoir à FERLIN Damien  
GENIN Frédéric, pouvoir à BEGUIN Fabienne  
GERBOUD Franck, pouvoir à GROLLEAU Véronique  
TESTOUX Gérard, pouvoir à DUBOTS Christophe

Etait absente : TOUVIER Claire

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°57 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2025 relative au projet d'aménagement de la maison de santé pour la création de nouveaux espaces

Vu le projet de convention de reversement de subvention annexé à la présente délibération ;

**Délibération transmise en  
Préfecture le 20 mai 2026**

Considérant que la Commune est propriétaire de la maison de santé située au 6 rue de l'Industrie ;

Considérant que des travaux d'aménagement ont été réalisés dans cet équipement pour un montant total de 78 400 € HT ;

Considérant que la Commune a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement intégral de cette opération ;

Considérant que la Commune a soutenu le portage du dossier de demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) ;

Considérant que la subvention de 47 040 € attribuée par l'Agence Régionale de Santé au titre de cette opération et dans le cadre du Fonds pour la Modernisation et l'Investissement en Santé (FMIS), est versée à la SISA Royans Vercors ;

Considérant qu'il convient d'organiser le reversement de cette subvention à la Commune au moyen d'une convention ;

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de reversement de subvention à intervenir entre la Commune et la SISA Royans Vercors.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Damien FERLIN